



Bruxelles, le 29 mars 2007.

Commune de Woluwe-Saint-Lambert

A l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins

Avenue Paul Hymans, 2

1200 BRUXELLES

Fax : 02/ 772 25 67

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaiterais interpellier le Collège lors de la prochaine réunion du Conseil communal au sujet des primes octroyées aux ménages dans le cadre d'une rénovation de biens.

Afin de lutter contre les dérèglements climatiques, mais également pour diminuer les dépenses de son ménage, la maîtrise de la consommation d'énergie est importante. Dans ce cadre, toute une série de mesures a été prise par la Région, dont l'octroi de primes énergie. Ces primes sont destinées à soutenir les ménages dans l'achat d'appareils électroménagers, ou d'installations de chauffage peu énergivores, à l'isolation du toit ou à l'installation de systèmes d'énergie solaire.

Renseignements pris, de très nombreuses communes, soucieuses elles aussi du respect des objectifs de Kyoto, offrent à leurs habitants des primes complémentaires à celles octroyées par la Région. C'est le cas des communes d'**Anderlecht** : Primes à l'installation d'un chauffe-eau solaire, à l'installation d'une citerne d'eau de pluie, à la mise en place de toiture verte, de **Bruxelles** : Primes pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, pour l'installation d'un système de récupération eau de pluie, d'**Evere** : Primes à l'installation d'un chauffe-eau solaire, à l'installation d'une citerne d'eau de pluie, à la mise en place de toiture verte, de **Ganshoren** : Primes pour l'installation de capteurs solaire, et d'**Uccle** : Primes à l'installation d'un chauffe-eau solaire, à l'installation d'une citerne d'eau de pluie.

Par ailleurs, un autre type d'aide régionale existe, concernant la rénovation des biens. Certaines communes, soucieuses d'améliorer l'aspect des immeubles de leurs artères ainsi que de soutenir les propriétaires rénovant leurs biens, octroient, en plus de l'aide régionale, diverses primes à la rénovation et à l'embellissement des façades. Il s'agit des communes d'**Etterbeek**, d'**Ixelles**, de **Koekelberg**, de **Saint-Gilles** et de **Saint-Josse** qui offre en plus une prime pour la pose de protection anti-graffiti. **Schaerbeek** offre des « primes vertes » relatives à la mise en place de plantes grimpantes en façade ainsi qu'à l'aménagement des zones de

Avenue des Constellations 15 - 1200 Bruxelles

Secrétariat : 0475 / 92 04 63 - Fax : 02 / 762 62 86 - G.S.M. : 0475 / 246 846

Courriel : dcaron@dcaron.be - Site : <http://www.danielle-caron.be>

recul en façade en jardinets. **Molenbeek**, quant à elle, va instaurer un système original de prêt de matériel de rénovation et un service habilité à évaluer la qualité des travaux à effectuer en priorité.

Nous le voyons, la majorité des communes bruxelloises offre des primes vertes ou de rénovation de logement. Et si certaines d'entre elles n'en offrent pas, elles mettent en avant, sur leur site Internet, les possibilités régionales et toute l'information nécessaire à leurs habitants.

En ce qui concerne **Woluwe-Saint-Lambert**, après d'infructueuses recherches sur son site Internet et des contacts téléphoniques avec l'administration où il m'a été répondu qu'aucune prime n'était octroyée, j'ai pris connaissance, tout à fait par hasard, d'un règlement concernant l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire à Woluwe-Saint-Lambert, cumulable avec d'autres primes régionales ! Ce règlement existe depuis le 1^{er} janvier 2005 et expire le 31 décembre 2009. Le montant de la prime s'élève à 10% du coût par unité de logement, avec un plafond fixé à 500 EUR.

Au vu de la confidentialité de cette information, il me serait agréable de connaître le nombre de primes accordées depuis l'entrée en vigueur de ce règlement !

Aussi, le Collège a-t-il l'intention d'étendre l'offre de primes complémentaires aux citoyens souhaitant rénover leur habitation ? A tout le moins, ne pensez-vous pas qu'il convient de mieux informer la population des possibilités de primes, tant régionale que communale, qui s'offrent à elle ?

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Danielle CARON,
Conseillère communale.